

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4554

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Avenue de la Première Division Française Libre - Fontis - Individualisation d'une autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Un effondrement a été constaté avenue de la Première Division Française Libre à Lyon 5°. Cette voie à fort trafic a été immédiatement fermée à la circulation et des reconnaissances du fontis ont été engagées en vue de détecter son origine et de confirmer l'hypothèse de la présence d'une galerie souterraine. Des investigations géotechniques ont été réalisées aux abords du fontis (géoradar, forages, pressiomètres). Les résultats de ces investigations n'étant pas concluants quant à l'existence de cavités, il a été décidé par les experts judiciaires de faire procéder à l'excavation des terrains. A une profondeur de 10,80 mètres, il a pu être déterminé quatre départs de galeries depuis le puits d'excavation.

En première urgence, il a été décidé, afin de rendre partiellement la voirie à la circulation, de conforter une des galeries partant en direction de la chaussée.

A titre conservatoire pour la voirie communautaire, il est impératif de poursuivre les travaux de confortement des galeries sous-jacentes, l'étendue du réseau n'étant pas connue. Le puits de travail sera ensuite aménagé pour permettre d'éventuels travaux de confortement au-delà de l'emprise de la chaussée. L'aménagement de ce puits sera réalisé en déportant l'accès hors de la chaussée pour améliorer encore les conditions de circulation.

Dans l'état actuel, les travaux immédiats de confortement de galeries sous la chaussée et d'aménagement du puits sont estimés à 250 000 € TTC. Ces travaux sont prévus jusqu'en janvier 2008.

Dès lors que ces travaux auront été réalisés, il sera possible de rétablir la voie dans son état d'origine. Néanmoins, ce réseau de galeries non encore répertorié restera un facteur de risque tant qu'il ne sera pas entièrement conforté. Si des travaux doivent être poursuivis, ils nécessiteront le maintien d'une installation de chantier neutralisant une voie de circulation sur les quatre existantes.

Il est donc proposé, afin de prendre en charge les travaux conservatoires immédiats évalués à 250 000 € TTC, de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme - Fontis avenue de la Première Division Française à Lyon 5° - à partir de l'autorisation de programme globale : écologie urbaine - autorisation de programme (AP) n° 08 en dépenses, à hauteur de 250 000 € TTC.

Une individualisation complémentaire pourra être éventuellement proposée après des reconnaissances plus poussées afin de traiter l'ensemble du réseau de galeries non encore répertorié ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux immédiats de confortement de la galerie mise à jour consécutivement à la survenue d'un effondrement avenue de la Première Division Française Libre à Lyon 5°.

2° - Décide de l'individualisation, à partir de l'autorisation de programme globale n° 08 : écologie urbaine - en dépenses, d'une autorisation de programme à hauteur de 250 000 € TTC au titre de cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,